AGEDI
Dépôt SOUS PREFECTURE DE GEX
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 20/11/2024
001-210100780-20241007-DE_065_2024-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHALLEX
Délibération n° 65-2024

Nombres de conseillers :	**18**	L'an deux mille vingt-quatre,
En exercice :	**18**	Le 7 octobre
Présents :	**12**	Le Conseil Municipal de la commune de Challex, dûment convoqué,
Votants :	**12**	est réuni en séance extraordinaire sous la présidence d'Aline HOFER FAVRE, maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 1er octobre 2024

Présents : Aline HOFER FAVRE – Michel PETER – Patricia ALTHERR – Brigitte FLEURY – Corentin RINALDI Jocelyne BLAZER – Marie-Julie SENEZE – Yohann FURNON – Françoise SUDAN – Sandrine SHAW – Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA – Nolwenn SUDAN

Absents ayant donné procuration : /

Absents excusés : Jean-Pierre SZWED - Cédric HERNALSTEENS - Martial MEDA - Nicolas JAN – Xavier MAIRE Cyrielle CHAMOT

Secrétaire de séance : Patricia ALTHERR

Délibération n°65-2024 : désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 dudit code, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

A l'unanimité, Patricia ALTHERR est nommée secrétaire de séance.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus »

Pour extrait conforme,

Fait à Challex, le 7 octobre 2024

Le Maire,

Aline HOFER FAVRE

